

Rapport de la commission financière Budget 2009
--

Membres de la commission

Mmes et MM.

Esma Aris (POP)	Laurent Iff (LIB)
Pierre-Alain Borel (PS)	Philippe Lagger (Verts)
Annie Clerc-Birambeau (PS)	Jean-Charles Legrix(UDC)
Laurent Duding (PS)	Silvia Locatelli (PS)
Pascale Gazareth (POP)	Sylvia Morel (RAD)
Olivier Guyot (POP)	Alain Parel (UDC)
Aline Fleury (Verts)	Marc Schafroth (UDC)
Frédéric Hainard (LIB)	

La Commission financière s'est réunie les 18 septembre, 5 et 18 novembre 2008.

Le Conseil communal in corpore a participé aux séances de la Commission du 18 septembre et du 5 novembre, accompagné à chaque reprise de M. René Barbezat, chef du service financier. Monsieur Berberat est excusé pour la séance du 18 novembre.

Dans un premier temps, la Commission a procédé à la constitution de son Bureau et à la constitution des Sous-commissions.

Le nouveau Bureau a été constitué comme suit :

Présidente : Pascale Gazareth – POP
Vice-présidente : Sylvia Morel – RAD

Le rapporteur, selon la proposition de l'ordre du jour reçue le 9 septembre, devait aussi être un représentant du parti radical. Seule représentante de ce parti, Madame Morel conteste ce double mandat et demande à garder la vice-présidence. Après un tour de table infructueux, Annie Clerc-Birambeau (PS) accepte cette charge.

Pascale Gazareth rappelle les règles de conduite qui prévalent dans cette Commission à savoir travailler dans un état d'esprit de concertation et dans le respect de la confidentialité.

Les dates de réunion pour chacune des cinq sous-commissions avaient été communiquées dès le 5 août afin que chacun puisse, en fonction de ses affinités et/ou des choix qui auraient été faits au sein des partis, les retenir. Il faut néanmoins procéder à quelques ajustements et modification de dates.

Point de situation

En préambule, M. J.P. Veya, Président de la Ville revient sur la conférence de presse des Villes et des Communes concernant l'annonce par le Canton d'une modification de la clef de répartition entre l'Etat et celles-ci des charges sur le budget 09. Les communes s'insurgent contre l'absence totale de concertation avec le Conseil d'Etat. Ces reports de charges n'ont pas été pris en compte dans les budgets. Le Grand Conseil devra d'abord se prononcer dans sa session traitant du budget.

Situation générale

M. Monnard, chef du dicastère Finances et Sécurité prend la parole et commente la situation financière de la Ville.

Sa fortune brute est d'environ CHF 500 millions composée à raison de 10% d'actifs circulants et à raison de 90% d'actifs immobilisés d'où notre devoir d'assurer la pérennité de ce volet. L'endettement total est de CHF 425 millions et notre fortune nette de CHF 27 millions. On considère en théorie que cette fortune nette devrait correspondre à l'équivalent d'une année de recettes fiscales soit environ CHF 100 millions pour notre ville.

Les dépenses totales annuelles s'élèvent à CHF 210 millions environ et se répartissent pour

- 47% en charges de personnel soit CHF 100 millions. M. Monnard reconnaît que de gros efforts ont été consentis durant la législature précédente.
- 19% en biens, services et marchandises soit CHF 40 millions.
- 12% de subventions pour un montant de CHF 25 millions et
- 10% d'amortissement pour CHF 20 millions.

Les recettes fiscales s'élèvent à environ CHF 100 millions et sont pour le 80% versées par les personnes physiques. M. Monnard note une forte volatilité des montants versés par les personnes morales qui peut être de plus ou moins CHF 5 millions. Un juste équilibre de celles-ci pourrait rééquilibrer la structure des recettes fiscales. Pour les autres recettes nous avons peu de marge de manœuvre.

Après avoir dressé ce tableau préliminaire, M. Monnard précise que pour les comptes 2008, on peut envisager quelques améliorations notamment un gain fiscal sur l'imposition du bénéfice des personnes morales, un gain sur les intérêts sur les placements et emprunts et un gain sur les amortissements. Les dernières prévisions tendraient à l'équilibre.

Pour le budget 2009, l'objectif du Conseil communal est de retrouver un équilibre ou de s'en approcher, mais des éléments « négatifs » sont à prendre en considération comme la mise à niveau des éléments salariaux, l'éclairage public et la problématique de la fiscalité. En effet, même si l'industrie du luxe se porte encore bien, la crise pétrolière et la crise financière mondiale pourraient avoir des impacts sur nos finances. Par exemple les commandes prises par l'industrie horlogère pourraient être annulées selon l'évolution conjoncturelle. Dans certaines entreprises, il est relevé que la Direction devient prudente en terme de ressources humaines.

M. Monnard termine son exposé en rappelant que l'équilibre financier repose sur la double équation suivante, à savoir que les recettes de fonctionnement doivent être égales aux charges de fonctionnement et que les charges d'investissements doivent correspondre aux amortissements.

Aucune question n'est posée suite à ces premières informations.

Le tableau récapitulatif présente un excédent de charges de CHF 4,3 millions. Le Conseil communal travaille pour arriver à l'équilibre.

Analyse des améliorations et des détériorations à partir du document daté du 18 septembre.

Au Service financier, grâce à notre liquidité favorable, des gains en intérêt peuvent être obtenus. Les derniers chiffres des rentrées fiscales prévoient + CHF 3 millions qu'il faut mettre en balance avec une détérioration de CHF 2 millions de la péréquation financière du fait de l'amélioration de nos finances.

M. Monnard explique que Viteos SA qui figurait dans le compte 900 *Exploitation générale* a été splitté et réparti entre les positions 900, 902 et 600. Il s'en suit un échange concernant le dividende de Sim/Viteos SA (à 5% voire plus selon décision de l'AG) et l'impact de l'éventuelle fiscalisation de Viteos SA.

Un-e commissaire demande quelles pistes le Conseil communal va-t-il exploiter pour diminuer les charges.

Un-e autre s'étonne de ne lire aucune amélioration liée au dicastère des Infrastructures et de celui de la Sécurité.

Les améliorations aux Infrastructures existent mais n'ont pas encore été enregistrées sur le document en notre possession.

Quant à la Sécurité, l'augmentation de la position « Mandat à des tiers » provient du fait que le Conseil Communal a incorporé l'augmentation de salaire. Ce poste doit encore faire l'objet d'une analyse du Conseil communal.

Un-e commissaire demande si de nouveaux efforts seront imposés au personnel. Le Conseil communal indique que l'Exécutif n'envisage pas de mesures salariales restrictives pour le personnel pour 2009.

Un-e commissaire demande que l'Exécutif reste attentif à réduire la masse salariale grâce à un suivi plus strict de l'absentéisme. Il est répondu que l'absentéisme diminue et que cela se traduit par une diminution importante des coûts de l'assurance perte de gains. Il y a diminution des cas lourds.

Concernant les investissements, M. Monnard prévoit en l'état actuel de ses connaissances environ CHF 25 millions de dépenses d'investissements mais pas plus sinon on péjorerait la situation financière de la Ville.

La séance suivante a lieu le 5 novembre pour débattre des rapports des sous-commissions. Le budget des investissements sera distribué lors de la prochaine séance. A la demande d'un commissaire le budget actualisé sera envoyé aux commissaires.

Séance du 5 novembre 2008

En début de séance, Monsieur Monnard commente quelques postes du nouveau document distribué relatif aux **améliorations et détériorations au 5.11.2008.**

860 SDP On constate une amélioration de CHF 162'230.- concernant la charge du contrat de prestations conclu avec la Police cantonale. Dans la version précédente du budget, c'était une vision économique qui avait été suivie. Le Conseil communal est revenu à une lecture juridique du contrat de prestations signé pour trois ans et dans lequel ne figure aucune mention d'augmentation. C'est donc cette dernière version qui a été retenue.

Il est introduit le concept de mobilité douce à l'intérieur de la ville. Le projet sera présenté aux différents partis. Les frais de fonctionnement seront compensés par les rentrées financières des macarons. Il s'agit d'une estimation.

211 Bâtiments Amélioration de CHF 300'000.- Les travaux des immeubles locatifs de Cernil-Antoine n'ayant pas encore commencé, on peut supprimer l'amortissement.

600 Finances + CHF 600'000.- Il s'agit d'une correction globale qui porte principalement sur deux points, sur une révision des amortissements exceptionnels pour 2008 et sur le fait que les investissements réalisés n'atteignent pas ceux initialement prévus.

610 Contributions détérioration de CHF 1'000'000.- au titre de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales compte tenu de la situation conjoncturelle. Dans le cadre de la sous-commission financière du dicastère des finances, une analyse plus fine des rentrées fiscales a été demandée. L'enquête révèle que, pour le moment, les entreprises gardent leur personnel. Elles travaillent à 100% plutôt que 110%. Les entreprises horlogères du milieu de gamme seront plus touchées que le haut luxe. Les carnets de commandes sont pleins jusqu'à fin février. Puis ce sera la préparation de la foire de Bâle et du SIHH. Les entreprises parlent plutôt de lissage que d'abandon des commandes. Le secteur de la machine outil sera plus touché.

Pour 2008, ces recettes devraient être supérieures au budget (15 millions).

Un-e commissaire s'interroge sur le mode de calcul des amortissements des immeubles figurant au patrimoine financier. A-t-on amorti de manière exagérée et doit-on introduire une modification dans le budget ? L'amortissement se calcule sur l'investissement alors qu'il se peut que la valeur cadastrale soit modifiée. Il faudrait en théorie amortir sur la différence entre la nouvelle valeur comptable et la nouvelle valeur cadastrale. Il est répondu que la nouvelle valeur cadastrale n'étant pas connue au moment du rapport, l'amortissement est calculé sur le montant de l'investissement. Si la valeur cadastrale est modifiée, on modifie la durée de l'amortissement qui s'arrête quand la valeur cadastrale de l'immeuble est atteinte.

Le-la commissaire signale qu'ainsi, on pénalise les comptes d'une charge plus lourde à supporter sur une plus courte période.

Ce raisonnement est juste si l'analyse se fait sur un objet mais sur l'ensemble des objets à amortir cela revient au même si on investit sur un volume plus ou moins identique chaque année.

Avant la lecture des rapports des sous-commissions, un-e commissaire demande si les questions sur les points précis se discutent autour des rapports des sous-commissions ou avant en débat? La présidente de la Commission financière précise que ce sera au moment de l'examen des rapports ce qui permettra le cas échéant de les compléter.

Discussions par dicastère

Dicastère de Monsieur Didier Berberat

Le rapporteur insiste sur trois faits marquants du rapport concernant

- L'incertitude autour du service de l'orthophonie qui vit une période transitoire
- L'augmentation de la charge de travail du centre de santé scolaire liée à la vaccination des jeunes filles contre le cancer du col de l'utérus
- Sur la création de 60 places dans le parascolaire libérant ainsi des places dans les crèches.

Monsieur Berberat précise que, en fonction de la situation économique, on aurait pu s'attendre à une baisse du poste 312 3610400 *Part communale aux dépenses d'aide sociale* mais que suite à la votation fédérale concernant la loi sur l'asile, il y a eu un transfert de charges sur les cantons concernant les requérants d'asile en Suisse depuis plus de 7 ans. Le Canton a mis cette charge nouvelle dans le pot commun de l'aide sociale, soit environ CHF 3'500'000.-. Les Communes qui n'ont pas été informées officiellement par le Canton, et qui sont donc mises devant le fait accompli, doivent en supporter le 60%, dont un quart pour la Ville, ce qui représente environ CHF 600'000.-. De plus, les mesures pénales prises par les Tribunaux ne devraient pas se trouver dans les comptes de l'aide sociale mais plutôt dans ceux du service pénitentiaire ... Pour 2009, ceux-ci représentent environ CHF 600'000.- pour le pot commun, soit entre CHF 90'000 et CHF 100'000.- pour la Ville.

Un-e commissaire demande si tous les requérants d'asile de plus de sept ans en Suisse ont le droit de travailler et quel est le coût estimé? Le chef de dicastère répond que ces personnes sont au bénéfice d'un permis F valable avec la dénomination « admis provisoire depuis plus de 7 ans » (les requérants restent à la charge de la Confédération). Les normes d'aide sont identiques à celles pratiquées pour les requérants d'asile (soit environ la moitié de l'aide matérielle de l'aide sociale « normale »). Ces cas sont gérés par l'Office social de l'asile et refacturés annuellement à l'ODAS, donc aux communes et au canton. En 2008, le coût pour le canton est d'environ 1,5 million. Il est estimé à 3,5 millions dès 2009 avec donc un poids de 15% (25% du 60% à charge des communes) pour notre ville. Il est à noter que pour simplifier les procédures, la problématique des requérants dépend du DEC, la problématique des placements pénaux du DJSF et la facture du DSAS...

Un-e commissaire s'étonne que la vacance du poste de l'ancienne directrice de la crèche Beau-temps ait pu être budgétée ! Le poste a augmenté parce qu'on a introduit une imputation interne prenant en

compte une petite partie des salaires du chef de service et de son adjoint qui s'occupent tous deux de la crèche, cette imputation a été opérée afin d'obtenir les coûts les plus proches de la réalité. La vacance du poste de directrice aura donc des conséquences sur les comptes 2008.

Un-e commissaire cherche à savoir pourquoi le nombre de bénéficiaires aux allocations communales augmente. Il lui est répondu que cela est lié à la situation économique prévisible à fin 2008 et à des modifications de règles cantonales qui ont une influence sur le nombre de bénéficiaires.

Un-e commissaire se demande s'il est prudent de réduire autant les budgets d'entretien dans les écoles. Monsieur Berberat répond que lors de la recherche d'économies ces dernières années, il a été fait un gros effort sur les biens, services et marchandises, les camps, certaines activités culturelles et les effectifs. Si on doit choisir entre le bâtiment et les activités pédagogiques, il est clair qu'aux yeux du Conseil communal, ces dernières doivent avoir la priorité. Des crédits spéciaux liés à des programmes de rénovation seront proposés.

Après une heure de discussion sur les éléments généraux et sur le premier rapport, certains commissaires s'étonnent du fonctionnement. Quand parlera-t-on des investissements et des crédits spéciaux? Va-t-on étudier le budget en détail pour éviter des questions au Conseil général? Ne doit-on pas poser les questions en Commission financière? Ne serait-il pas judicieux d'avoir les documents à temps pour que les partis puissent transmettre les questions aux commissaires des sous-commissions concernées. Elles seraient alors toutes intégrées dans les rapports ce qui permettrait ainsi à la Commission financière de parler de questions politiques?

A l'évidence l'organisation des séances est à revoir.

Dicastère de Monsieur Laurent Kurth

Un-e commissaire demande des explications sur la manière dont les propriétaires de trottoirs ont été informés concernant les travaux d'entretien à réaliser.

Une information aux gérances a été faite par le biais du service économique. Monsieur Hainard indique qu'en 2008, un courrier est parti précisant les modalités de subvention et invitant les propriétaires à réparer leurs trottoirs selon besoin. En 2009, une base de données (PMS) fera l'inventaire « qualitatif » de tous les trottoirs. Chaque propriétaire concerné par des trottoirs défectueux sera informé de l'état de son bien et de la manière dont il devra procéder pour le remettre en état.

Un-e commissaire s'étonne de l'augmentation de la part patronale à la Caisse de pensions à 11%. Monsieur Kurth rappelle que le pourcentage est descendu de 12% à 10% en 2007 et 2008 et qu'il avait été estimé que l'effort possible de la Caisse de pensions pouvait aussi être de deux ans au même titre que l'effort sollicité des collaborateurs. En 2009, on aurait dû la rétablir à 12%. Mais compte tenu du report de l'ouverture de la Caisse de pensions unique, la proposition de 11% a été acceptée par les représentants de l'employeur et des employés qui sont entrés en matière demandant une décision formelle du comité de la Caisse de pensions. Un taux plus faible compensé par un prélèvement à la réserve de cotisations prévue avec la constitution de la Caisse unique n'est pas possible vu le report de celle-ci (2010).

Quant aux statistiques sur les jours d'absences, il est demandé de bénéficier de chiffres comparatifs avec d'autres collectivités publiques voire d'entreprises privées. Il est répondu que les services des Ressources humaines des trois villes et du Canton travaillent ensemble sur plusieurs dossiers. Il leur sera demandé l'autorisation de publier leurs chiffres si elles ne le font pas déjà. Quant à la comparaison avec le domaine privé, si les données sont connues, elle ne peut se faire que par rapport à un secteur d'activités comparable.

Monsieur Kurth rappelle que la réduction de l'absentéisme si elle a un impact sur les dépenses a aussi comme objectif d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs dans leurs charges de travail.

Monsieur Kurth précise aussi que si l'échelle des salaires est moins compétitive pour les postes à responsabilités, il arrive aussi qu'elle le soit pour d'autres postes.

Dicastère de Monsieur Pierre-André Monnard

Monsieur Monnard précise que le Corps de pompiers travaille avec un logiciel vieillissant et sous perfusion... Il existe actuellement deux produits sur lesquels la réflexion porte. Un montant de CHF 320'000.- a été accordé dans les crédits spéciaux 2008 pour une acquisition prochaine.

Un-e commissaire demande si l'achat de ce logiciel est subordonné à la fusion et si alors, dans ce cas il ne devrait être financé par la nouvelle entité. Un-e autre s'étonne qu'on prévoie CHF 70'000.- d'entretien soit le 10% du prix du logiciel alors qu'on nous parle de CHF 320'000.- ? Il est répondu que dans les CHF 70'000.- d'entretien il y a aussi les frais d'exploitation dont un serveur. Monsieur Hainard précise qu'une fois qu'il sera statué sur la ou les centrales d'alarme, on se positionnera sur l'achat du logiciel (déjà inscrit pour environ CHF 200'000.- dans le crédit spécial demandé).

Les CHF 320'000.- du crédit spécial 2008 comprennent le produit lui-même et les éléments spécifiques supplémentaires pour le SIS des Montagnes.

Si dans le cas peu probable en l'état actuel de nos connaissances que la centrale d'alarme était installée à La Chaux-de-Fonds, l'achat serait prévu dans le cadre du contrat de prestations. Un-e commissaire propose d'attendre la décision avant d'acheter le logiciel, un-e autre demande qu'une économie soit posée pour qu'il y ait motivation à trouver la solution la meilleure. Le Conseil communal propose d'inscrire un crédit à solliciter sur le budget 2009.

Après discussion et compte tenu du fait que la décision d'achat n'est pas encore formalisée, le Conseil communal propose de répartir les sommes sur 2009 et 2010. De plus le crédit spécial 2008 non sollicité est retiré et placé en crédit à solliciter pour 2009. Les budgets seront modifiés en conséquence.

Un-e commissaire revient sur le poste *610 Contributions* et conteste le montant évalué (CHF 20 millions) de recettes sur le bénéfice des personnes morales et pense que CHF 19 millions seraient plus proches de la réalité. Monsieur Monnard précise que les calculs sont régulièrement refaits. Ils se fondent sur la base des taxations intermédiaires et d'enquêtes. Ce sont les mêmes bases pour l'Etat et les deux autres villes. Pour lui, la somme de CHF 20 millions est adaptée compte tenu des informations données en début de séance. Le commissaire ne partage pas cette décision. Le Conseil communal rappelle la grande incertitude qui prévaut actuellement dans ce domaine et que le budget est une décision politique qu'il assume. Monsieur Monnard précise que ce million laissé en amélioration des recettes est lié aux dernières estimations concernant les bordereaux solde.

Dicastère de Monsieur Jean-Pierre Veya

Monsieur Veya précise que suite au retrait du rapport Rimus, le Conseil communal, après de longs et complets échanges a pris des options qui seront communiquées le lendemain. Il informe la Commission que la fonction de directeur-directrice des institutions muséales devrait être supprimée et qu'il sera vraisemblablement mis un terme au contrat de la titulaire. Le comité de pilotage a été dissous et le projet sera repris au niveau du dicastère avec les conservateurs et la déléguée aux affaires culturelles.

Monsieur Veya précise qu'un arbitrage au niveau du budget modifie l'augmentation prévue à deux acteurs culturels. Le rapport sera modifié.

Le Conseil communal n'est pas revenu à des aides linéaires mais à travailler en termes de priorités et de choix ; certaines prestations sont supprimées.

A un-e commissaire qui s'étonne du montant octroyé à l'ABC et Bikini, Monsieur Veya rappelle le rôle important de ses acteurs culturels, les subventions ont été ciblées et sont une réponse aux demandes de la commission culturelle et d'une partie du Conseil général.

Un-e commissaire revient sur le déficit de la Fête de mai et demande si le bénéfice de la vente du vin de la Ville ne devrait pas couvrir cette fête. Le légataire ne voulait-il pas offrir une fête qui ne coûte rien à la Ville ? Il est répondu que la Fête de mai reste une manifestation locale pour laquelle on a déjà réussi à faire baisser le déficit en faisant plutôt appel à des groupes de musique locaux tout en maintenant le côté populaire et festif.

Un-e commissaire regrette la longueur du rapport alors que d'autres se félicitent de la somme des informations qu'il contient.

Un-e commissaire propose que les discussions avec les chefs de service aient lieu à un autre moment que celui des comptes et du budget. Les commissaires de cette sous-commission précisent que celle-ci rencontre les responsables durant l'année lorsqu'une situation l'exige. Quelques paragraphes du rapport seront modifiés afin que les termes utilisés restent respectueux des personnes impliquées.

Concernant les assurances, la Ville a fait appel à un courtier en assurances. Les coûts réels ont été répartis différemment, ce qui explique les augmentations observées dans certains services. Globalement le coût des assurances a diminué. La répartition permet de voir les coûts par services.

Concernant le service informatique et les demandes des autres services, il est rappelé que celui-ci est un service transversal qui nécessite que chacun puisse comprendre les contraintes de l'autre, contraintes techniques, de sécurité et/ou financières. Le taux de renouvellement du matériel informatique a été ralenti suite à une décision du Conseil communal. Un cahier des charges est nécessaire et doit être établi pour chaque projet informatique.

Dicastère de Monsieur Pierre Hainard

Un-e commissaire s'étonne de ne pas avoir rencontré les chefs de service et demande qu'ils soient présents au budget. Monsieur Hainard s'engage à les inviter lors des prochaines convocations de la sous commissions. L'annexe A a été remise, l'annexe B le sera ultérieurement

Un-e commissaire demande quel est le risque de payer la TVA sur tous les mandats de prestations qu'on accorde.

Concernant l'expérience du « Stop Gliss Bio », les résultats seront plus lisibles aux comptes mais elle se poursuit et d'autres communes ont montré de l'intérêt.

Il est précisé que lorsqu'un service exécute des travaux pour le compte d'un autre service, les coûts sont supportés par celui qui fait. Il n'y a plus de facturation entre services, ce système a été choisi pour limiter le travail administratif. Seules des écritures internes pour des prestations croisées sont maintenues lorsqu'il y a des subventions ou des autofinancements. Des factures sont émises lorsque la prestation est assujettie à la TVA. Le budget du Conseil communal n'est pas une comptabilité analytique.

Des précisions sont apportées sur la composition de la commission qui étudie les demandes d'achat des 4x4.

La commission financière est informée de la signature de deux contrats pour deux voitures « *car sharing* » qui prendront place au parking Espacité.

Suite à l'examen des différents rapports des sous-commissions, on passe à la discussion générale. Le détail des investissements sera discuté à la prochaine séance.

Monsieur Monnard commente les documents remis concernant les investissements joints au « *budget 2009 récapitulation du 5.11.08* ».

Il précise qu'historiquement la totalité des crédits budgétés est différente des investissements réalisés. Depuis 2001, on observe une forte augmentation des crédits avec un pic en 2003. La volonté du Conseil communal est à l'avenir de lisser les investissements autour de 30 millions. Il différencie les investissements financés par l'impôt des investissements de rattrapage et des investissements proactifs qui apporteront une rentabilité.

Une séance est agendée pour une présentation des projets du service d'urbanisme, jeudi 15 janvier 2009 à 18h15. Le lieu sera précisé dans la convocation.

La Commission se réunit une dernière fois jeudi 18 novembre à 17h00.

Le Président de la Ville, Monsieur Veya, nous informe qu'en raison d'un problème de temps entre la rencontre de ce soir et la conférence de presse sur le budget de vendredi 21 novembre à 8h30, nous ne pourrions pas recevoir l'entier des documents en fin de semaine. Ils seront envoyés au début de la semaine suivante au Législatif.

La parole est donnée à Monsieur Monnard qui commente les dernières évolutions du budget. Ainsi, suite aux décisions de la dernière rencontre de la commission financière, les crédits à solliciter 2009 ont augmenté des CHF 320'000.- correspondant au logiciel d'engagement (870 SIS). En lien avec le récapitulatif concernant les investissements 2009 reçu en début de séance, Monsieur Monnard précise que les CHF 36 millions d'investissement budgétés pourraient se subdiviser en 3 catégories à savoir des investissements soumis à taxes ou à rendement (immobilier p.ex.) pour environ CHF 10 millions, des investissements « dits de rattrapage » liés au retard pris ces dernières années pour environ CHF 6 millions et des investissements « normaux » pour environ 20 millions dont la Halle de sport Volta pour CHF 2,325 millions.

Sans question à ce stade, la commission discute ensuite des crédits sollicités

Budget des investissements

Concernant les **crédits à solliciter auprès du Conseil général** en 2009

Un-e commissaire demande pourquoi les dépenses liées au réaménagement du Musée d'Histoire -512- ne sont pas budgétées pour 2009. Monsieur Veya répond que deux projets celui du MH et celui du Naturama arrivent en 2009. Le Conseil communal estime qu'il n'est pas raisonnable de faire les deux la même année. Le projet du Naturama plus avancé mais décalé d'une année a eu la priorité. La réorganisation du MH sera donc elle aussi décalée d'une année. Le Conseil communal désire aussi que la réorganisation des musées soit amorcée afin d'y voir plus clair.

A la question d'un-e commissaire concernant l'exutoire -700- , Monsieur Hainard précise qu'aucun montant n'est attribué cette année, la priorité étant celle de résoudre d'abord les problèmes juridico-techniques.

Concernant **les crédits spéciaux**, les commissaires demandent des explications sur un certain nombre de postes. Ils regrettent de ne pas avoir plus de détails pour réfléchir s'il y a lieu de les laisser en crédits spéciaux ou de solliciter un rapport au Conseil général. Le Conseil communal rappelle que, depuis 2004, son autorité est systématiquement ressaisie de l'objet du crédit spécial avant que la dépense ne soit engagée. De nouveaux arbitrages ont lieu et certains investissements ne sont plus retenus ou corrigés dans leur montant. Le Conseil communal reste attentif que cet argent soit engagé au mieux mais relève qu'il est difficile de demander un rapport spécifique aux services sans que cela n'entraîne une surcharge de travail.

Un-e commissaire demande une explication concernant le poste 500 Billetterie. Il est répondu que l'agencement du plan de travail ne répond pas aux normes ergonomiques. Le délégué à la sécurité au travail suite à une étude a proposé un réaménagement et la pose d'une paroi vitrée. Les chiffres sont inscrits sur la base d'un devis. Vraisemblablement le montant investi ne sera pas de CHF 40'000.- car la paroi vitrée pourrait ne pas se réaliser.

Au poste 520 Service des sports, un-e commissaire demande une explication concernant l'aménagement du terrain Abeille Nord 2. Monsieur Veya nous explique qu'il y a une demande qui vient des écoles car il y a des plaintes régulières des voisins du collège de la Citadelle à cause du bruit occasionné par les enfants qui jouent au ballon dans la cour du collège. En conséquence la Direction des Ecoles a suggéré de réaménager le terrain rue du Nord 2. Avant d'engager la moindre dépense, une étude complète sera faite pour voir dans quelle mesure on peut réaménager ce terrain et inciter les enfants à jouer dessus.

Un-e commissaire fait de nouveau remarquer que les crédits spéciaux ne viennent devant le Conseil général que lors de l'acceptation du budget. Or il s'étonne que les nouveaux crédits sollicités et discutés auprès du Conseil général s'élèveraient à 11 millions alors que les nouveaux crédits spéciaux qui ne feront pas l'objet de discussion en Conseil général s'élèvent à 12 millions. Ceux-ci ont d'ailleurs doublé cette année.

Il est répondu que le montant élevé est une volonté du Conseil communal de rattraper le retard après les fortes austérités financières. Pour la plupart des objets listés, il s'agit de dépenses reportées, de plus certaines dépenses auraient dû être dans les budgets de fonctionnement.

Pour répondre à la question liée au poste 710 « arbres du POD » CHF 160'000.-, il est précisé que cela concerne 24 arbres. La pose de ceux-ci se fait en deux temps, le creusage en année 1 et la plantation proprement dite en année 2. L'objectif est de terminer le renouvellement des arbres dans les deux ans (Poste, avant et après le Grand Pont) dans le but d'accueillir les futurs visiteurs. Le Conseil communal a tenu compte dans cette décision de l'attachement des Chaux-de-fonniers à « leurs arbres du POD ».

Si le-la commissaire suivant-e comprend bien les demandes de crédits spéciaux liés à l'entretien, aux achats particuliers qu'on remplace, il-elle s'interroge néanmoins sur certaines lignes de crédits comme par exemple celle au poste 860 « mobilité douce » CHF 400'000.-. En effet même si le dossier remonte au niveau des partis pour explications et informations, il s'agit d'un dossier complexe. La demande de crédit n'a pas sa place ici car elle nécessite discussions. Des commissaires demandent que cette somme soit retirée des crédits spéciaux et mise dans les crédits à solliciter auprès du Conseil général puisqu'il y aura un rapport selon les explications données.

Le Conseil communal rappelle que le marquage et la signalisation sont de sa compétence et que pour l'essentiel la mobilité douce d'un point de vue strictement budgétaire relève de dépenses de fonctionnement. Le Conseil communal pense que politiquement il y a nécessité d'associer la commission financière à cette démarche et c'est pour cela que cette ligne de crédit a été inscrite aux nouveaux crédits spéciaux 2009.

Un-e commissaire intervient pour dire que quand une dépense doit être engagée et qu'elle est liée à un rapport, la meilleure des transparences est de ne pas splitter les crédits mais de tout indiquer dans un rapport soumis au Conseil Général.

Un-e commissaire demande des explications concernant le poste 710 infrastructures « système de guidage des véhicules de déneigement par GPS » et le poste « Véhicules et matériels » pour CHF 1'250'000.-. Monsieur Hainard répond que ce système de guidage permettra de mieux utiliser les compétences des conducteurs non spécialisés sur les spécificités des circuits de déneigement ou de ramassage de papiers par exemple. Il aide au travail des chauffeurs mais ce système ne permet pas de savoir où se trouvent les véhicules.

Pour répondre à la question liée aux véhicules et matériel, Monsieur Hainard dresse la liste de tous les véhicules (Manitou, tracteur, bennes, tondeuse, remorques, ...) qu'il s'agit de remplacer. Les décisions d'accepter ou non de telles dépenses font l'objet d'une procédure. Le responsable du dicastère prend sa décision en fonction de l'exposé des différents problèmes soumis par l'ingénieur communal, les chefs de service et les utilisateurs. La liste exhaustive est demandée par le-la commissaire à qui elle sera remise.

Des explications sont demandées concernant le poste 733 « Parc zoologique et Vivarium » et les dépenses concernant les enclos, couverture et rénovations budgétés pour CHF 220'000.-. Monsieur Veya explique dans le détail la nécessité qu'il y a d'intervenir devant la vétusté des installations. Il précise qu'à chaque fois que cela est possible on recherche une collaboration à l'interne entre les services.

Concernant le poste 710 « Scannérisation de l'Impartial », le conseiller communal indique que la Bibliothèque nationale suisse a initié des projets sur le plan national afin que les collections de journaux soient scannées pour une meilleure accessibilité et surtout une sauvegarde du patrimoine. Il s'agit d'un projet soutenu par la Bibliothèque nationale suisse, ArcInfo et la Ville. Le projet est encore à l'étude. Il s'agit de savoir encore sur quel serveur seront hébergées ces informations. Le projet étant initié par la Confédération, un commissaire demande s'il n'est pas possible de collaborer avec d'autres villes qui feraient des démarches similaires. Il est répondu que la collaboration au niveau cantonal est assurée.

Les recettes de CHF 19200.- au poste 710 Infrastructures « Remplacement centrale téléphonique » sont en fait des non dépenses.

Le montant de CHF 100'000.- affecté au poste 710 Infrastructures « Réaffectation rue du Docteur Pierre-Coullery » fait suite à la demande du Conseil général de s'occuper de l'axe « culturel » qui part des Musées jusqu'au Naturama/Bois du Petit château voire la Maison Blanche. Il s'agit de dépenses de marquage, signalisations et bornes dans le but de reporter le trafic du bus descendant Modulor sur Pierre-Coullery, afin que cette rue soit un site réservé aux bus. Il est renoncé à une plus forte intervention urbanistique mais il y a une volonté de profiter de l'obligation pour les TRN de changer leurs lignes de contact. Un-e commissaire n'a pas le souvenir d'une telle demande de modification, un-e autre se demande si on ne va pas réduire la densité du réseau et la mobilité des personnes à prendre les transports en commun. Il est répondu qu'il n'y a pas réduction des surfaces de trafic mais améliorations en terme de sécurité et d'affirmation de cet axe culturel.

Des précisions sont demandées concernant le parking d'échange Place des forains, Poste 755 SUE « aménagements urbains divers ». Il est précisé que cette demande ne sera engagée que si le rapport d'information sur la politique de stationnement est accepté au Conseil général.

Un-e commissaire désire savoir ce que le Conseil communal entend par réorganisation de la Maison du peuple Poste 755 SUE « Gérance ». Monsieur Kurth précise qu'avant d'envisager une infrastructure coûteuse pour un centre de congrès moderne, une évaluation de Polyexpo et de la Maison du peuple doit être faite. La Maison du peuple est bien située, proche de la gare, du club 44, des locaux du Cifom. L'idée est de mener une étude complète sur ce site mais elle n'exclut pas des travaux d'entretien indispensables.

La discussion revient sur le poste 860 SDP « Mobilité douce ». Les commissaires désirent connaître le planning. Monsieur Monnard répond que le prochain cycle de discussions se fera au niveau des partis et cela le plus rapidement possible. Il y a volonté d'une adhésion maximale des personnes rencontrées avant de présenter le projet courant 2009. Il est alors demandé s'il s'agira d'un rapport d'informations avec un coût maximal de 400'000.- (ceux indiqués dans la demande de crédits spéciaux) ou s'il y aura une demande de crédit supplémentaire ? Il est répondu que cet investissement inscrit aux demandes de crédits spéciaux ne couvrira que les totems de la partie centre-ville. Les commissaires demandent que cette ligne de crédit soit sortie des crédits spéciaux, passée aux crédits à solliciter et que le rapport ne soit pas un rapport d'information.

La difficulté d'une telle demande de modification est que, pressé par le temps, les documents sont déjà à l'impression.... Se pose alors la question du travail de la Commission qui se réunit pour discuter et apporter des modifications qui ne peuvent être enregistrées.

Il est formellement protocolé que le crédit spécial de CHF 400'000.- lié à la mobilité douce et que le crédit spécial de CHF 320'000.- lié au logiciel d'engagement seront retirés des nouveaux crédits spéciaux à solliciter pour 2009. Une information sera faite à l'intention du Conseil général et les documents définitivement imprimés après l'adoption du budget contiendront ces modifications demandées.

Le Conseil communal vient avec la demande d'un crédit non prévu de CHF 200'000 pour une étude sur le pont de la rue du Crêt. En effet, l'Office fédéral des transports a une planification très rigide qui ne supporte pas de décalage. Les CJ doivent faire les travaux en 2011 et la Ville doit intervenir avant. Deux solutions sont proposées : réintroduire un crédit spécial ou venir en janvier avec un crédit à solliciter.

Il n'y a pas possibilité de trouver CHF 200'000.- dans les CHF 11,3 millions de crédits spéciaux puisque ceux-ci sont affectés et donc non permutables.

Trois points nécessitent des demandes de renseignements complémentaires. Les recettes au Poste 870 SIS « véhicule d'intervention Les Brenets » concerne une subvention de l'ECAP. Il est rappelé que le SIS intègre Les Brenets qui nous versent CHF 70'000.- annuellement.

Concernant le concours European, la Ville souhaite mener une étude sur l'Est de notre cité dans le but d'améliorer la mixité des quartiers et des écoles de la zone Esplanade et plus généralement de l'espace au sud de la rue Fritz-Courvoisier. Elle profitera de la compétence de jeunes architectes européens dans le cadre de ce concours d'idées. Neuchâtel proposerait aussi un site de réflexion (Jeunes-Rives). On pourrait alors profiter de synergies pour faire découvrir notre région. Concernant les abattoirs, il s'agit d'une dépense d'entretien indispensable puisque la verrière coule.

Les rapports des sous-commissions et le rapport de la commission ont été adoptés par 12 voix pour et 1 abstention par la commission financière.

Prise de position des partis

Prise de position du Parti socialiste

Tout d'abord, le Parti socialiste souhaite remercier les différent-e-s intervenant-e-s qui ont contribué aux discussions menées au sein de cette commission, qu'il s'agisse des Conseillers communaux, des représentant-e-s des services, ou encore des membres des autres groupes.

Les restrictions, réorganisations et autres mesures prises pendant 4 ans nous permettent d'entrevoir un souffle d'air, un souffle sur lequel nous aimerions continuer à construire l'avenir de notre ville. Cependant, nous savons aujourd'hui qu'il faudra aussi compter avec les influences extérieures, les reports de charges de l'Etat, le déséquilibre régional des investissements et la crise mondiale.

Cela engendre un budget prudent, un budget technique duquel nous avons du mal à déceler les objectifs, les lignes directrices et le cadre dans lequel il s'est élaboré.

En effet, dans l'élaboration de ce budget que l'on peut qualifier « de transition » nous aurions souhaité retrouver plus clairement des priorités mieux définies.

Le plan d'investissements permet d'envisager la continuité du développement de la ville tel qu'il a été amorcé l'année passée. La vigilance sera de mise, des choix devront être arbitrés pour continuer à lire la ville en positif, à lui redonner des impulsions constructives.

Nous apprécions la réflexion face aux subventions culturelles qui se veulent plus intervenantes en soutenant les acteurs pour leur travail et leur rayonnement. Cependant, il est aussi important que cette réflexion prenne en compte l'arrivée de nouveaux acteurs.

Dans le domaine social, les reports importants méritent une réflexion globale quant à leur répartition, tout en sachant qu'il faudra allouer les moyens indispensables au développement des places d'accueil parascolaires et être attentifs à ce que les allocations d'aide touchent toutes les personnes qui vivront douloureusement ces difficultés conjoncturelles.

Quant à la réorganisation des services, celle-ci se poursuit. A notre sens, elle doit permettre d'apporter de l'efficience à l'administration communale, sans prêter l'amélioration des conditions de travail des hommes et des femmes engagés pour leur ville. Nous tenons à dire à ce sujet, que le PS salue la fin des mesures de restrictions salariales. Les employé-e-s communaux ont contribué de manière importante à l'effort d'assainissement, ils et elles méritent aujourd'hui la reconnaissance de cet effort et nos remerciements pour leur collaboration appréciée.

Le PS acceptera donc le budget du bout des lèvres en le considérant comme un budget de transition qui sera suivi – nous osons l'espérer – d'un programme de législature.

Prise de position de l'Union démocratique du centre

Notre groupe remercie le Conseil communal pour le travail effectué ainsi que le personnel de l'administration pour les efforts consentis depuis plusieurs années. Nous remercions également la rapporteure pour son excellent travail.

Malheureusement, à la lecture du budget 2009, notre groupe ne peut que constater et regretter vivement que le budget présenté ne soit pas équilibré. Ceci est d'autant plus grave et inquiétant que les reports de charges que l'Etat risque fort de faire n'y sont pas intégrés.

Pour notre groupe, cela n'est pas acceptable. Nous nous trouvons là devant un choix délibéré de notre exécutif, et nous en voulons pour preuve l'explosion des crédits spéciaux qui passent de CHF 7'355'000.- pour 2008 à CHF 12'074'000.- pour 2009, c'est-à-dire une augmentation de CHF 4'718'000.- soit plus de 64% ! Le message politique qui se cache derrière ce résultat nous déplaît particulièrement.

Nous présenter 4 versions différentes du budget en 3 mois, avec des améliorations qui parfois ne dépassent pas quelques centaines de francs, et nous présenter plus de CHF 12 millions de crédits spéciaux, cela n'est pas correct vis-à-vis des efforts demandés aux employé(e)s de l'administration depuis des années.

Notre groupe déposera un amendement qui demandera une **très substantielle** réduction des crédits spéciaux d'un montant ou d'un pourcentage que nous allons définir lors de notre séance préparatoire.

Notre groupe regrette également que nous passions des heures à relire des rapports de sous-commissions pour corriger un espace ou une virgule, et très peu de temps pour étudier les crédits spéciaux qui péjorent le budget. Avec en plus des réponses du Conseil communal qui laissent parfois à désirer, ou simplement inacceptables, lorsque l'on nous répond qu'il est trop tard pour changer une ligne... En finalité, nous nous retrouvons devant le fait accompli.

Il est urgent de revoir le fonctionnement de la commission des finances.

En conclusion et au vu de ce qui précède, notre groupe pourrait accepter le budget.

Prise de position des Verts

En premier lieu, nous nous félicitons qu'un front des villes et des communes du canton ait réagi contre la manière autoritaire dont fait preuve le gouvernement cantonal dans le report des charges. C'est un élément important en vue de la maîtrise budgétaire des communes.

Nous constatons qu'à ce jour, bien que nous ne soyons pas à l'équilibre, la maîtrise des charges comparativement au budget 2008 et aux comptes 2007 est réalisée. Nous sommes donc satisfaits de remarquer que le budget 2009 est proche de l'équilibre.

Nous nous réjouissons, par ailleurs, que certaines subventions aient été rétablies et qu'il n'y aura pas de pression sur les salaires des employés communaux en 2009.

Le plan des investissements permet d'assurer le minimum nécessaire pour maintenir et améliorer les infrastructures.

Nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à poursuivre ses démarches afin de développer le pôle industriel du Crêt-du-Locle qui est un gage pour l'avenir.

La crise annoncée, accélérée ou accentuée par les magiciens de la finance, nous rappelle que nous nous déplaçons toujours sur la corde raide et qu'il ne faudrait pas grand-chose pour nous retrouver dans une situation difficile, d'autant plus que les reports de charges (passées, présentes et futures) du Canton ne cessent de nous pénaliser.

La bonne tenue apparente, actuelle, d'une partie du secteur horloger, ne suffit pas à nous rassurer. Une baisse des bénéfices des personnes morales nous mettrait rapidement dans une situation délicate.

Dans les années à venir, si la crise devait se manifester durement et perdurer, nous n'aurions probablement pas d'autres solutions que de jouer sur l'indice fiscal étant donné qu'au niveau des dépenses structurelles nous sommes arrivés tout près du maximum possible.

Les Verts accepteront le budget.

Prise de position du Parti libéral

Le Groupe libéral réitère ses remerciements au Conseil communal, au personnel de l'administration communale, aux membres de la commission ainsi qu'aux rapporteurs de la commission et des sous commissions pour le travail effectué et pour la qualité des explications fournies.

Préambule :

1. Compte tenu de la situation économique actuelle, le budget pour 2009 se doit d'être équilibré et celui présenté n'est donc, à ce titre, pas satisfaisant.
2. Le Groupe libéral perçoit, par un déficit budgétaire léger, la crainte du Conseil communal d'être confronté, si le budget avait été équilibré, à des demandes de dépenses supplémentaires.
3. Compte tenu de la bonne santé de l'économie, au moment de l'élaboration du budget, le Conseil communal aurait dû prendre la responsabilité politique de proposer un budget équilibré.
4. Depuis le mois d'octobre 2008, la situation économique s'est crispée ce qui risque de générer une diminution des rentrées fiscales.
5. Si la situation difficile que nous vivons actuellement se maintient, les comptes 2009 en seront d'autant plus déficitaires.

Sur le fond :

Les comptes 2008 et il n'en fait aucun doute, seront meilleurs que le budget, la fortune de notre ville n'en sera qu'améliorée.

Il nous semble que, dans la mesure où l'économie sera tendue ces prochains mois voire toute l'année 2009, que le Conseil communal aurait dû prendre des mesures anti-cycliques destinées à améliorer le pouvoir d'achat de la population de la ville de la Chaux-de-Fonds.

En effet, en l'état et compte tenu des bons résultats comptables de 2008, la fortune de la Ville permettrait d'envisager des mesures de ce genre.

Nous demandons donc une diminution, légère - voire très légère - de la fiscalité communale et ce d'une manière répétée sur plusieurs années.

En effet cette mesure, répétée, sur un plan économique, médiatique et surtout politique offrira la force et la vitalité financière dont ont besoin les habitants de notre ville.

Nous demandons donc que dès le budget 2009, le coefficient fiscal soit diminué d'un point s'agissant de la quotité communale.

Enfin et dans la mesure où la Commission financière s'est bornée à lire et relire les rapports des sous-commissions en lieu et place d'examiner poste par poste les points du budget, le groupe libéral déposera un postulat à l'effet de doter la commission financière d'un règlement et de permettre un réel examen des budgets et des comptes du ménage communal.

Prise de position du groupe Radical

En préambule, nous aimerions assurer le Conseil communal et le personnel de l'administration que nous sommes conscients qu'ils s'efforcent de faire un travail de qualité, qu'ils répondent à nos questions même si cela nécessite parfois des recherches.

Malheureusement, malgré toute leur bonne volonté, l'analyse du budget 2009 en commission financière n'a pas été satisfaisante.

Il ne s'agit pas de rendre responsable des personnes mais simplement de dire que la commission financière doit redéfinir son rôle, dire ce qu'elle attend du Conseil communal pour que nous puissions faire un travail constructif.

Nous ne voulons pas nous allonger sur les dysfonctionnements, cela n'est pas utile, mais simplement expliquer pourquoi nous ne prendrons pas encore position sur ce budget 2009.

La commission financière n'a pas encore à ce jour le budget définitif. Le Conseil communal ne nous a pas encore remis son rapport qui explique les choix budgétaires. La seule chose connue est le déficit final de 2.3 millions.

La récapitulation des dépenses et recettes par nature n'est pas non plus en notre possession. Or celle-ci est extrêmement utile pour comprendre l'évolution globale d'un budget à l'autre.

Nous ne connaissons pas la charge salariale totale qui représente le 50% des charges du budget à moins d'additionner service après service la rubrique des salaires, ce que nous refusons de faire.

Dès lors, l'analyse du budget se fera en séance plénière où nous aurons tout loisir de poser des questions de détails pour se forger une opinion sur ce budget 2009 qui de prime abord est inacceptable puisqu'il est déficitaire en période de haute conjoncture. De plus, il ne tient pas compte des reports de l'Etat.

Le Conseil communal s'était engagé, pourtant, à présenter un budget équilibré.

Quels seront les budgets à venir dans une période de récession ?

Nous sommes fort inquiets, ceci d'autant plus que les crédits spéciaux explosent. Ils atteignent 12 millions. Ceux-ci étaient prévus pour du petit matériel afin d'éviter de devoir présenter un rapport au Conseil général. Or, certains postes dépassent le million. Nous ne comprenons pas cette pratique.

En conclusion, nous nous prononcerons sur le budget 2009 lorsque nous aurons pu étudier l'intégralité des documents.

Prise de position du Parti ouvrier populaire

Le POP se réjouit de voir que la Ville met enfin la tête hors de l'eau avec ce budget 2009 qui non seulement atteint pratiquement l'équilibre mais met par ailleurs fin à la plupart des mesures d'économies les plus pénibles prises durant les exercices précédents. Il salue en particulier le renoncement au délai de carence comme instrument d'économies et le retour ciblé au niveau de subventionnement de 2004. Il regrette par contre vivement que ni l'allocation d'hiver ni l'allocation communale n'aient, elles, bénéficié des mêmes remises à niveau ou de mesures compensatoires.

Le POP mesure par ailleurs l'étendue des retards pris dans de très nombreux domaines, en particulier mais non exclusivement dans l'entretien des bâtiments et des infrastructures communales. Cette situation est le résultat de choix qui étaient raisonnables face aux difficultés financières de la Ville mais nous en voyons aujourd'hui les limites. Elle nous apparaît désormais préoccupante à deux titres : tout d'abord car elle limite notre capacité à investir dans des projets moteurs pour notre développement à long terme et notre adaptation aux modes de vie actuels ; ensuite car les menaces qui planent sur l'évolution de la conjoncture économique nous font courir le risque d'un rapide retour des « mauvais jours » et nous prive des moyens de réaliser les rattrapages aujourd'hui indispensables.

En conclusion, le POP acceptera le budget proposé par le Conseil communal et souhaite que cette année de répit apporte un peu de tranquillité dans les services, lesquels l'auront bien méritée.

En conclusion, la présidente s'étonne de la situation compte tenu du fait que le déroulement n'a pas été fondamentalement différent de celui des autres années. Pourquoi les anciens commissaires n'ont-ils pas anticipé le travail préparatoire ? Les représentants des groupes savaient qu'ils devaient préparer leur prise de position. Elle propose qu'un membre de chaque parti se réunisse pour rediscuter le fonctionnement et les rôles de chacun. Le Conseil communal demande à être associé si le Bureau de la Commission financière ou une délégation se réunit pour discuter de son fonctionnement.

Concernant le manque de mesures anticycliques dénoncé par certains, Monsieur Kurth rappelle que la compensation complète de l'inflation sur les salaires est une mesure et que l'important programme d'investissement, en particulier dans des dépenses d'entretien en est une autre compte tenu qu'il bénéficiera principalement aux entreprises de la région.

Pour la commission financière
Le rapporteur

Annie Clerc-Birambeau